# Le syndicaliste

**Libre et indépendant**

journal de l'UD FO 91 Décembre 2026 - n°209

# MOBILISÉS POUR PORTER LES REVENDICATIONS




## AVEC FO, VIVE LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

udfo91@force-ouvriere.fr

Confédération Générale du Travail FO 91 www.udfo91.fr

**Ce numéro du « syndicaliste », journal de l'UD FO 91, a été réalisé avec le concours de :**

- **Christophe Le Comte**, *Secrétaire Général de l'UD **FO** 91*
- **Céline BONDIGUEL** *FO France Travail*
- **Daniel ROUSSEAU,** *Président UDR FO 91*
- **Françoise ROUSSEAU**, *Représentante FO au CDCA*
- **Karen ECHARD,** *Assistante administrative de l'UD **FO** 91*

Certains articles ont été rédigés par la **FGF FO, FGTA FO** et **AFOC.**

Crédits Photos : **UD FO 91**


⇨ **Edito - Le bruit des bottes vient couvrir le silence des pantoufles… . - p.3**

⇨ **Solidarité intergénérationnelle - mobilisations de septembre à novembre - p.4 et 5**

⇨ **Au conseil de la CPAM 91, FO défend la Sécu, ses agents et les assurés sociaux ! - p.6**

⇨ **Lettre aux assurés, allocataires et pensionnés - p.7**

⇨ **France Travail 26,5% de grévistes en Essonne ! - p.8**

⇨ **RAS - Le Département prend la Sécurité Sociale pour une vache à lait - p.9**

⇨ **80 ans du statut général des fonctionnaires - p.11 à 14**

⇨ **Carrefour Athis-Mons Le syndicat FO se renforce - p.16**

⇨ **Assitant Maternel - Guide juridique du secteur des particuliers enmployeurs et de l'emploi à domicile - p.16**

⇨ **Formation Syndicale - le Syndicaliste Spécial Formation - p.19**

⇨ **L'AFOC 91 toujours mobilisée pour le maintien des locataires de la Maison Bernardin de Saint-Pierre - p.20**

⇨ **Elections HLM 2026 : portez les couleurs de l'AFOC et faites entendre votre voix ! - p.20**

⇨ **Affiche des élections HLM 2026 - p.21**

⇨ **L'UDR FO 91 soutient les revendications légitimes des lycéens et étudiants... - p.22**

⇨ **Intervention de FORCE OUVRIERE au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie... - p.23**

⇨ **L'Affiche « PARTOUT ! POUR TOUS ! AVEC VOUS ! » Elections professionnelles - Fonction Publique 2026 - p.24**



**Journal de l'Union Départementale CGT- *Force Ouvrière* de l'Essonne**

12, place des Terrasses de l'Agora 91034 Evry cedex Tél : 01.60.78.15.57

mail : udfo91@force-ouvriere.fr - site : www.udfo91.fr

Directeur de publication : Christophe LE COMTE - Bulletin trimestriel - CPPAP N°0627 S 07348

Impression : **FEC FO**






# Le bruit des bottes vient couvrir le silence des pantoufles...

Edito

**Ils hurlent à la cantonade sur les plateaux télé. Ils s'épanchent sur les réseaux sociaux pour décrédibiliser les 800 000 manifestants qui composaient pacifiquement les cortèges dans toute la France, le samedi 17 octobre en revendiquant, à juste titre, un budget répondant aux attentes des jeunes, des travailleurs, des chômeurs et retraités.**

**Les enchères sont lancées…**

**Le ministre de l'intérieur qui veut déployer la BRI, le GIGN, le RAID et l'armée,**

**Le Président du Sénat (2ème personnage de la République) veut interdire un parti politique,**

**Un candidat, ex 1er ministre, ex ministre de l'Education dit que « Les couvre-feux, ça ne va pas assez loin... » et qu'il plaide pour la mise en place d'un état d'urgence et réclame la possibilité de bloquer temporairement certains réseaux sociaux…**

**Et la cerise sur le gâteau est de proposer une loi qui promet de faire payer des dégâts à toute personne appartenant à un groupement ayant commis des dégradations. L'individu serait coupable d'acte commis par d'autres… parce que désigné. Certains se frottent les mains et demandent que le fichier des terroristes servent pour y collecter les noms de manifestants.**

**« *Les loups sont aux portes de Paris* »…**

**Des milices déambulent dans les rues pour casser du manifestant, en toute tranquillité.**

**Tout est fait pour nous empêcher de porter nos revendications et d'organiser le rapport de force.**

**Juste le temps de finir de vider les caisses de l'Etat et de la Sécurité Sociale avec des projets de lois de financement. Encore une saignée. Ce sont eux les casseurs, casseurs de la République Sociale.**

**Ça suffit !**

**Seule la satisfaction de nos revendications est la réponse attendue.**

**Nous resterons aux côtés de notre jeunesse, notre avenir.**

***Christophe LE COMTE***

**Militant ouvrier**
**dans une organisation**
**Libre et Indépendante.**



# SOLIDARITE







*L'UD FO 91 mobilisée*

*parmi les :*

- **800 000**

Samedi 17 octobre

- **800 000**

Samedi 24 octobre

- **500 000**

Samedi 31 octobre

- **1 500 000**

Jeudi 5 novembre

- Etc ...

Malgré toutes ces mobilisations interprofessionnelles, où l'*UD FO 91 était présente avec son URIF FO, dans le cadre d'appels d'intersyndicales larges, la réponse du Gouvernement n'est que mépris, pour le public, le privé, les retraités et la jeunesse.*

**FO DÉTERMINÉE !**

**« La Commission Exécutive de l'Essonne invite toutes ses structures à préparer activement la grève interprofessionnelle dès le 5 novembre à l'appel de toutes les confédérations. Elle appelle à la tenue d'assemblées des personnels dans les entreprises, les services, les écoles, les établissements, partout pour poser la question du « tous ensemble » - public-privé avec la jeunesse et pour décider ensemble des suites à donner pour la satisfaction des revendications dont le retrait du projet de budget Macron-Lecornu ! » (CE du 02 novembre 2026).**

**FO AVEC LA JEUNESSE**

**SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE !**

**« L'UD FO 91 continue à soutenir les lycéens et étudiants, et leurs revendications pour obtenir les moyens indispensables à la réussite de leurs études et à toutes les actions en cours et à venir, afin de leur offrir un meilleur avenir. Leurs revendications sont les nôtres. Ils sont notre avenir. » (déclaration de la CE du 02 novembre 2026).**

**« Face à l'austérité, à la dégradation des services publics et à la répression, la Commission Exécutive de l'UD FO 91 appelle à amplifier la mobilisation des militants et à être aux côtés de la jeunesse au quotidien et notamment le 06 octobre… » (déclaration de la CE du 05 octobre 2026).**











# INTERGENERATIONELLE

## Face au mépris du gouvernement

## le 17 novembre, c'est la grève

L'Union Départementale FO de l'Essonne, conformément aux résolutions de ses instances, appelle à la mobilisation le 17 novembre et à la grève dans tous les secteurs du privé comme du public.

**Avec 1 million de fonctionnaires au SMIC et plus de 2 millions dans le privé,**

**Environ 9,8 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (2024),**

## le compte n'y est pas




# ALORS EXIGEONS !

- l'augmentation des salaires, des pensions et des droits sociaux,
- Le SMIC à 80% du salaire médian : 2000 euros brut – soit 1752 euros net,
- L'indexation des salaires sur l'augmentation des prix,
- Le retrait du projet de budget Macron Lecornu et de ses 54 milliards d'euros d'économies,
- L'abandon des 840 millions d'euros d économies annoncés dans l Éducation nationale,
- Le maintien de l'abattement fiscal de 10% et de l indexation des pensions sur l'inflation,
- Des créations de postes et des moyens à la hauteur des besoins dans les services publics (l'Éducation Nationale, l'inspection du travail, les Hôpitaux, la DGFIP et l'URSSAF…),
- La fin des exonérations patronales (sans condition),
- La défense de la Sécurité Sociale, de l'Assurance Chômage,
- L'arrêt de la répression, des intimidations et des sanctions contre la jeunesse mobilisée.













# Au Conseil de la CPAM 91

## FO défend la Sécu, ses agents et les assurés sociaux !

Depuis plus de 20 ans, nous avons vu disparaitre les Caisses d'Assurances Maladie de l'Essonne, celles de proximité qui assuraient un Service Public en plus dans les communes. Les Assurés pouvaient rencontrer « leur » agent de la CPAM attitré. Tout le dossier personnel était disponible de la naissance jusqu'à la mort (pour le dernier chapitre aucun rendez-vous).

Depuis un moment, les dossiers sont éclatés, les relations sont de plus en plus déshumanisées.

Un conseiller CPAM, de l'autre côté de la barrière s'en est félicité. Oui le patronat s'en fout.

Une à une, les caisses ont été remplacées par des accueils. Les Conseillers FO avaient voté contre.

C'est au tour des accueils de disparaître au bénéfice entre autres de Maisons France Services… comme à Longjumeau.
Au dernier conseil, la direction de la CPAM nous a annoncé que certains accueils vont diminuer leurs jours d'ouverture.

Il restera quoi ? Améli qui est d'une froideur ? Des rendez-vous dans des Maisons France Services ?

L'éloignement organisé de la proximité des services au public !

Bien entendu seront exclus ceux qui ont des difficultés pour utiliser les outils numériques. Sans oublier les problèmes de délais incompressibles à respecter qui s'imposent aux assurés… ils se débrouilleront ou pas et abandonneront leurs droits.

Les conseillers et les représentants FO des agents, lors de l'Assemblée du Conseil de la CPAM 91, ont fait savoir leur mécontentement. Seule FO a voté contre.

Tout ce détricotage constant est une application des budgets de la Sécu présentés par les Gouvernements successifs. Le projet actuellement débattu au parlement est dans la continuité, détruire la Sécu pour la mettre à disposition sur les marchés financiers.

À noter une intervention du représentant des indépendants qui n'était pas d'accord avec nous… Il faut parfois rester humble quand on vient d'une caisse déficitaire et que l'on est accueilli dans la grande et belle maison Sécurité Sociale.

Si FO est isolée au Conseil de la CPAM 91 pour défendre la Sécu, au niveau national, une intersyndicale a envoyé une lettre pour informer sur les dérives inscrites dans le projet de budget de la Sécu 2027 (***voir ci-contre***).

La Sécurité Sociale reste la plus grande conquête ouvrière qui nous couvre de la naissance jusqu'à la mort.



#

# Lettre aux assurés, allocataires et pensionnés

## Assurés, allocataires, pensionnés et salariés de la Sécurité sociale : Nos droits, notre avenir, notre combat commun !

Madame, Monsieur,

La Sécurité sociale est notre bien commun. Elle nous protège tout au long de la vie : maladie, maternité, famille, accidents du travail, retraite … Elle repose sur un principe fondamental : la solidarité, de chacun contribuant selon ses moyens et bénéficiant d'une protection selon ses besoins. Les cotisations sociales, issues de la richesse produite par le travail, constituent une part de notre salaire mise en commun pour financer cette solidarité et garantir nos droits. Elles ne sont pas une charge, mais un investissement collectif dans notre protection sociale.

Aujourd'hui, ce modèle est fragilisé par des choix budgétaires qui menacent à la fois vos droits (qui sont aussi les nôtres) et les moyens dont disposent les organismes de Sécurité sociale pour remplir leurs missions de service public.

**Des droits fragilisés, des services de plus en plus sous tension.**

Le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2027 prévoit de nouvelles mesures d'économies qui pèseraient directement sur les assurés, les familles, les malades et les retraités.

Gel des prestations familiales, remise en cause de l'indexation des pensions sur l'inflation, restrictions touchant à la santé : derrière ces décisions budgétaires, ce sont des conséquences bien réelles sur votre pouvoir d'achat, votre accès aux soins et votre protection sociale. À cela s'ajoutent les difficultés croissantes de nos hôpitaux, déjà confrontés à un manque de moyens et de personnels, qui fragilisent l'accès aux soins pour toutes et tous.

Dans le même temps, les organismes de Sécurité sociale doivent faire face à des effectifs insuffisants, à des outils informatiques parfois défaillants et à des procédures toujours plus complexes.

Pour vous, cela peut signifier des délais de traitement plus longs, des difficultés pour obtenir un rendez-vous ou une réponse, et parfois des retards dans le versement de prestations indispensables à votre quotidien.

**Ce que vous vivez comme assurés, nous le vivons aussi comme salariés de la Sécurité sociale.**

Salariés de droit privé, les agents des organismes de Sécurité sociale sont des assurés comme les autres. Ils sont traités de la même manière, avec les mêmes droits et avec les mêmes devoirs.

**Ne nous opposons pas : Nos intérêts sont communs !**

Les salariés de la Sécurité sociale ne sont pas responsables des décisions qui réduisent les droits ou compliquent les démarches. Ils doivent les appliquer, souvent sans disposer des moyens nécessaires pour répondre correctement à vos attentes.

Ils sont eux-mêmes assurés, parents, malades ou futurs retraités. Ils subissent, comme vous, l'augmentation du coût de la vie et les conséquences des restrictions budgétaires.

Près de 80 % des personnels sont des femmes, et nombre de salariés connaissent des difficultés financières malgré leur engagement quotidien au service de la population.

**Nous refusons que les difficultés rencontrées par les assurés soient opposées aux conditions de travail des salariés.**

Car défendre des emplois en nombre suffisant, des personnels formés, des outils efficaces et des conditions de travail dignes, c'est aussi défendre un service de qualité, accessible à toutes et tous.

**Défendre la Sécurité sociale, c'est défendre nos droits à toutes et tous.**

Nos six organisations syndicales, FO, CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC et UNSA, portent des revendications communes pour défendre les droits des assurés et les missions de la Sécurité sociale :

Le maintien des droits des assurés sociaux et le rejet des mesures du budget de la Sécurité sociale 2027 qui les remettent en cause.

L'abrogation des décrets qui fragilisent les droits des assurés.

Des moyens humains et financiers à la hauteur des besoins de la population.

Des recrutements, des outils informatiques fiables, des accueils accessibles et des délais de traitement respectueux des assurés.

Nous refusons que la Sécurité sociale soit considérée comme une simple variable d'ajustement budgétaire. Elle doit disposer des moyens nécessaires pour remplir pleinement ses missions au service de la population.

Le 5 novembre 2026, une journée de grève et de manifestations intersyndicales et interprofessionnelles est organisée. Nos organisations seront mobilisées pour porter les revendications des salariés et défendre la Sécurité sociale, ses missions de service public et les droits des assurés.

Nous appelons les **assurés à soutenir ce mouvement** et à faire entendre leur voix à nos côtés.

**Ensemble, faisons entendre nos voix !**

**Parce qu'affaiblir les moyens de la Sécurité sociale, c'est fragiliser les droits de celles et ceux qu'elle protège.**

**Parce que défendre les salariés de la Sécurité sociale, c'est défendre les assurés.**

**Ensemble, défendons notre Sécurité sociale et les droits de toutes et tous !**

*Paris, le 30 octobre 2026*

cgt FO
France Travail
pain, paix, liberté




# FRANCE TRAVAIL : 26,5 % DE GRÉVISTES EN ESSONNE, FO CONTINUE LE COMBAT POUR LES SALAIRES ET LES EFFECTIFS !

Le 29 septembre 2026, les agents de France Travail se sont mobilisés pour défendre leurs revendications. En Essonne, le taux de participation à la grève a atteint 26,5 %. Une mobilisation qui témoigne de la persistance des revendications des personnels et de la nécessité de maintenir le rapport de force face à la direction.

Au niveau national, les chiffres provisoires communiqués par la direction générale font état de plus d'un agent sur cinq en grève en moyenne. Comme le souligne FO France Travail, ces chiffres sont calculés sur l'effectif total, sans déduction des agents en congé, en arrêt maladie ou à temps partiel. Ils ne prennent pas non plus en compte les agents qui se déclarent grévistes a posteriori. La mobilisation réelle pourrait donc être supérieure aux chiffres annoncés.

FO remercie l'ensemble des collègues qui ont répondu à l'appel à la grève. En Essonne, avec 26,5 % de participation, les agents ont exprimé leur mécontentement et leur volonté de voir leurs revendications prises en compte.

## SALAIRES : L'INJUSTICE FRANCILIENNE DOIT CESSER !

Parmi les principales revendications portées par FO figure la question du pouvoir d'achat. Les agents de France Travail en Île-de-France subissent une situation particulièrement injuste : selon les données de 2024 reprises dans le tract FO, le salaire annuel moyen s'élève à 33 844 € en Île-de-France, contre 38 755 € au niveau national.Cela représente un écart de 4 911 € par an, soit 409,25 € par mois. Vivre et travailler dans la région où le coût de la vie est particulièrement élevé tout en percevant un salaire moyen inférieur à celui du reste du pays : voilà la double peine dénoncée par FO. Face à cette situation, FO exige l'ouverture immédiate de négociations salariales spécifiques à l'Île-de-France et revendique une prime de rattrapage de 400 € par mois pour tous les agents, qu'ils relèvent du droit public ou du droit privé.

Le 4 juin 2026, les représentants du personnel CGT-FO France Travail Île-de-France ont officiellement demandé l'ouverture de ces négociations à la directrice régionale. D'après le tract syndical, cette demande n'a pas reçu de réponse permettant de corriger les écarts dénoncés. Une pétition a donc été lancée afin de renforcer la mobilisation et d'obtenir satisfaction.

## DES EFFECTIFS ET DES DROITS À DÉFENDRE

La mobilisation concerne également les moyens accordés au service public de l'emploi. FO revendique l'arrêt des suppressions de postes et l'augmentation des effectifs autant que de besoin. Les agents doivent pouvoir exercer leurs missions dans des conditions de travail acceptables, avec les moyens nécessaires pour répondre aux besoins des usagers.

FO France Travail 91 démontre aussi, par son action syndicale, que la défense des droits peut déboucher sur des avancées concrètes. Le syndicat a notamment obtenu la reconnaissance en heures supplémentaires du temps consacré par des salariés à représenter France Travail à la demande de leur employeur, en dehors de leurs horaires habituels. Une victoire qui rappelle un principe essentiel : le temps de travail effectué doit être reconnu et rémunéré.

## POUR OBTENIR DE NOUVEAUX DROITS, RENFORÇONS LE RAPPORT DE FORCE !

La mobilisation du 29 septembre constitue une étape, mais les revendications restent entières. Les agents ne peuvent pas se satisfaire de constats sans réponses concrètes. Les salaires, les effectifs, les conditions de travail et la reconnaissance de leur engagement doivent devenir des priorités pour la direction.

FO appelle les collègues à se mobiliser, à signer massivement la pétition pour la prime de rattrapage de 400 € par mois et à rejoindre Force Ouvrière pour renforcer l'action collective.

En Essonne comme dans toute l'Île-de-France, nos revendications sont légitimes. Ensemble, poursuivons le combat pour les salaires, les emplois et de nouveaux droits !

FO France Travail 91 – Nos droits ne sont pas négociables : faisons-les respecter !




# Le Département prend la Sécurité Sociale pour une vache à lait

## L'Essonne frappée par une augmentation des demandes de RSA !

Suite à un article dans la presse, le Président du Conseil Départemental de l'Essonne écrit sur les réseaux

« ***le RSA explose en Essonne +13% en un an… je demande à la CAF de faire son travail de contrôle, et à l'Etat d'expliquer les raisons de ce dérapage.*** »

Pourtant des alertes étaient données puisqu'un rapport du département de l'Essonne annonçait une augmentation de la pauvreté (depuis la crise COVID 2020). Un taux de pauvreté de 13,9 %, la quatrième position en Ile-de-France.

Depuis, la situation économique est catastrophiquement organisée par les Gouvernements successifs, dont celui où M. DUROVRAY était ministre.

L'UD FO 91 dénonce que le choix de bloquer les versements du RSA à la CAF se fasse sur le dos de la Sécurité Sociale. C'est à l'Etat d'assumer ses orientations.

Toutes les économies faites dans les budgets présentés par les gouvernements et votés à la majorité par les parlementaires se font sur le dos des travailleurs actifs, privés d'emploi ou retraités, au seul bénéfice des entreprises et des grandes fortunes.

Les annonces faites par le 1er ministre vont dans le même sens. 54 milliards d'économies dans les prochains projets de budgets 2027.

Un rapport, rendu fin 2024, du Conseil Départemental était clair sur la situation :

« ***une concentration de la paupérisation et à l'émergence de nouvelles pauvretés : difficultés d'accès aux soins, accès aux droits et aux services sociaux, accueil des jeunes enfants, travailleurs pauvres ou dégradation des conditions de vie et des ressources, les enjeux sont nombreux.*** ».

L'UD FO 91 partage ce constat.

La situation ne fait qu'empirer.

Le Président du Département a raison quand il dit « ***Nous n'avons pas un problème de dépenses mais de recettes.*** ».

**En effet depuis la suppression de la Taxe d'habitation, par un Gouvernement Macroniste, les collectivités locales sont sous perfusion de l'Etat qui compense mal avec la TVA (Taxe injuste et non proportionnelle). Cette situation ne valide pas certains choix budgétaires et certains propos.**

Ni l'augmentation des contrôles par la CAF, ni une explication de l'Etat de sa politique inqualifiable, ne feront diminuer la pauvreté en Essonne et ailleurs. C'est inscrit dans les futurs budgets.

**Pour l'Union Départementale FO de l'Essonne, il faut le rejet du projet du budget 2027, l'arrêt des exonérations de cotisations sociales et répondre aux revendications d'augmentations de salaires et des retraites… et des moyens pour les services publics.**

Comme martelé par les manifestants, hier, dans toute la France.

Evry-Courcouronnes,
le 30 septembre 2026



Harmonie Mutuelle
GROUPE VYV

# L'ÉCO-SANTÉ
# UNE AMBITION DURABLE POUR UN AVENIR EN MEILLEURE SANTÉ

Publi-rédactionnel

**En agissant plus tôt, plus vite et autrement, vous préservez votre santé et celle des autres ! C'est pour cela qu'Harmonie Mutuelle a lancé le mouvement de l'Éco-santé, en soutenant et en encourageant toutes les actions qui favorisent la santé et le bien-être des Français au quotidien.**

## Un changement de paradigme

Les défis de santé publique sont aujourd'hui plus urgents que jamais. Vieillissement de la population, maladies chroniques et déficit croissant de l'Assurance maladie interrogent la pérennité du système de santé français. Paradoxalement, la France figure parmi les pays européens aux plus fortes dépenses de santé rapportées au PIB, sans pour autant se classer parmi les leaders en termes d'espérance de vie en bonne santé. Face à ce constat, l'Éco-santé propose un changement de paradigme visant à mobiliser les ressources. Ce projet repose sur trois piliers : **agir plus tôt, agir plus vite, et agir autrement**, avec la prévention comme clé de voûte.

## Prévention : rendre le soin simple et désirable

Si la prévention semble évidente en théorie, elle reste souvent négligée en pratique. Selon une récente enquête menée par Harmonie Mutuelle, 7 Français sur 10 se disent prêts à adopter un mode de vie plus sain, mais seulement la moitié d'entre eux effectue régulièrement des dépistages. Pour lutter contre ce paradoxe, Harmonie Mutuelle multiplie les initiatives concrètes comme l'organisation de dépistages sur le lieu de travail ou encore en soutenant près de 500 événements sportifs dans toute la France, encourageant ainsi la pratique de l'activité physique et l'engagement des Français pour un mode de vie plus sain.

## Accès aux soins : lutter contre le renoncement

Se soigner en France devient de plus en plus compliqué, notamment en raison des délais qui s'allongent, mais aussi parce que les parcours de soins sont complexes. Il est essentiel d'agir plus vite en proposant des solutions permettant d'accélérer la prise en charge, afin de prévenir l'aggravation des problèmes de santé et de mieux maîtriser les coûts associés à l'errance médicale ou à un accès aux soins difficile (réseau de soins, téléconsultation, action sociale, fonds social...).

## Santé et environnement : une interdépendance à valoriser

Agir autrement, c'est aussi intégrer la dimension environnementale. La démarche s'appuie sur des actions concrètes, comme le réemploi de dispositifs médicaux ou l'encadrement scientifique des médecines douces. L'objectif ? Proposer des solutions innovantes, durables et scientifiquement validées, en sensibilisant à la fois les patients et les professionnels de santé. De même, la création d'un référentiel pour les Interventions non médicamenteuses (INM) devrait offrir une alternative complémentaire aux approches traditionnelles. La sophrologie ou l'hypnose, bénéficient d'une reconnaissance scientifique croissante et pourraient être intégrées aux parcours de soins.

## Une vision collective pour un impact global

L'ambition d'Harmonie Mutuelle est de créer un cercle vertueux où la prévention, le juste recours aux soins et la préservation de l'environnement profitent à la fois à la communauté et au système de santé. En maîtrisant les dépenses, l'Éco-santé entend limiter la hausse des cotisations et garantir une santé accessible et durable pour tous.

Pour plus d'informations, contactez-nous :
relation.partenaire@harmonie-mutuelle.fr

MUTUALITÉ FRANÇAISE

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris. DADGC - © GettyImages - 10/2026.

FONCTION PUBLIQUE

# 80 ANS DU STATUT GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES

1946-2026

**UNE CONQUÊTE SOCIALE.
UN REMPART POUR
LE SERVICE PUBLIC.**



FORCE OUVRIÈRE - FONCTION PUBLIQUE

FONCTION PUBLIQUE

**80 ANS**
DU STATUT GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES
1946-2026

## UN PEU D'HISTOIRE...

Dès l'Ancien Régime, l'administration se structure avec des agents nommés par le roi ou exerçant des fonctions héréditaires.

La Révolution marque un tournant avec **l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui consacre l'égal accès aux emplois publics selon les capacités.**

De Napoléon au XIXe siècle, la Fonction publique se professionnalise et les règles de recrutement, de carrière et d'avancement se précisent. Un premier projet de statut est élaboré au début du XXe siècle, sans aboutir.

En 1941, le régime de Vichy impose un statut autoritaire, fondé sur les devoirs des agents mais sans véritables garanties de droits, tout en excluant les Juifs de la Fonction publique.

Annulé à la Libération, il laisse place à une avancée majeure : **la loi du 19 octobre 1946, qui instaure le statut général des fonctionnaires.**

# 1946 : UNE CONQUÊTE SOCIALE POUR PROTÉGER L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

**Adoptée le 19 octobre 1946, la loi qui pose les principes du statut général des fonctionnaires marque une étape fondatrice de notre pacte social.**

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la France doit se reconstruire et refonder ses institutions sur les principes républicains. Il devient indispensable de disposer d'une administration stable, compétente et indépendante des changements politiques. Jusqu'alors, les agents publics ne bénéficiaient pas tous de garanties statutaires communes, les exposant davantage à l'arbitraire et aux décisions de leur hiérarchie.

**La loi du 19 octobre 1946 répond à cet enjeu en établissant un statut général garantissant les droits des fonctionnaires et leur permettant de servir l'intérêt général.**

> **Le statut protège les agents pour mieux protéger le service public.**

### Égalité d'accès aux emplois publics et règles de carrière.

Le statut consacre l'égalité d'accès aux emplois publics, des règles de carrière communes, fondées sur la compétence et les qualifications.

Il garantit un déroulement de carrière lisible, équitable, au service de tous les citoyens, sur l'ensemble du territoire.

### Garanties statutaires, indépendance professionnelle.

Le statut assure la stabilité de l'emploi public. Il protège les agents contre l'arbitraire.

Il garantit l'indépendance professionnelle et la continuité du service public, dans l'intérêt général, au-delà des alternances politiques.

### Droits syndicaux et défense collective des agents.

Le statut reconnaît les droits syndicaux et le dialogue social dans les instances paritaires.

Il permet aux agents de se réunir, de s'exprimer, d'agir collectivement pour améliorer leurs conditions de travail et la qualité du service public.

## UNE ÉTAPE FONDATRICE

**19 octobre 1946**

**Adoption de la loi posant les principes du statut général des fonctionnaires**

Mise en œuvre progressive des principes dans les administrations.

Consolidation du cadre statutaire au service de l'intérêt général.

Un repère durable pour des services publics forts et de proximité.



## LE STATUT, GARANTIE D'UNE CARRIÈRE ET D'UNE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLES

Le statut repose sur un principe fondamental : le triptyque concours, diplôme et grille indiciaire. Il garantit un recrutement fondé sur les compétences, une rémunération liée au niveau de qualification et à la catégorie hiérarchique, ainsi qu'une cohérence des rémunérations entre les corps de même niveau.

La séparation du grade et de l'emploi protège également le fonctionnaire contre l'arbitraire : titulaire de son grade, il conserve sa vocation à occuper un emploi correspondant, même s'il change de poste.

Pour FO, ces garanties sont indissociables d'une Fonction publique indépendante, de carrières reconnues et d'une rémunération juste.

**CONCOURS** | **DIPLÔME** | **GRILLE INDICIAIRE**

**LE GRADE PROTÈGE L'AGENT, L'EMPLOI RÉPOND AUX BESOINS DU SERVICE PUBLIC**

/0#

#

FO
FONCTION PUBLIQUE

80 ANS
DU STATUT GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES
1946-2026

# UN STATUT CONQUIS EN 1946, DES GARANTIES RENFORCÉES PUIS REMISES EN CAUSE







***PREMIÈRE PÉRIODE – 1946-1986***
**LA CONSTRUCTION ET LA CONSOLIDATION DES GARANTIES STATUTAIRES**

- **1946** Loi du 19 octobre 1946 : premier statut général.
- **1983** Loi portant droits et obligations des fonctionnaires.
- **1984** Lois FP de l'État et territoriale.
- **1986** Loi relative à la Fonction publique hospitalière.

***SECONDE PÉRIODE – DEPUIS 2019***
**DES GARANTIES STATUTAIRES REMISES EN CAUSE**

- **2019** Loi de la Transformation de la Fonction publique
- **2022** Code général de la Fonction publique
- **2026** **80 ans : défendre et reconquérir les garanties.**

## Privilégier l'emploi statutaire et sécuriser les parcours

Pour FO, les emplois permanents ont vocation à être occupés par des fonctionnaires titulaires. Les contractuels doivent bénéficier de parcours sécurisés, privilégiant la titularisation ou, à défaut, l'accès au CDI, pour lutter contre la précarité.

## Défendre les carrières

Des perspectives claires, des déroulements de carrière et une reconnaissance des qualifications sont essentielles pour l'attractivité des métiers et la fidélisation des agents.

## Préserver les garanties collectives

Égalité, neutralité, continuité du service public, protection sociale complémentaire : ces garanties collectives sont le socle des droits des fonctionnaires et du lien avec les usagers.

## Maintenir un service public de qualité

Des moyens humains et financiers à la hauteur des missions, au plus près des territoires et des besoins des usagers.
C'est l'intérêt général qui doit primer.

**80 ANS DE COMBATS : DES DROITS CONQUIS, DES GARANTIES À DÉFENDRE !**

/1#

FONCTION PUBLIQUE

80 ANS
DU STATUT GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES
1946-2026

# 80 ANS APRÈS, LE COMBAT CONTINUE !



## LE STATUT N'EST PAS UN PRIVILÈGE. C'EST UNE GARANTIE POUR TOUS.

- Défendre et renforcer le statut général des fonctionnaires.
- Donner la priorité à l'emploi statutaire pour les missions permanentes.
- Revaloriser les rémunérations et reconnaître les carrières.
- Préserver les droits individuels et collectifs des agents.
- Donner aux services publics les moyens humains et matériels nécessaires.
- Garantir une fonction publique indépendante, impartiale et accessible à tous.

## 80 ANS DE STATUT :
## UNE CONQUÊTE SOCIALE À DÉFENDRE, UN SERVICE PUBLIC À PRÉSERVER !

Upcoop



# DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR DES ŒUVRES SOCIALES IMPACTANTES

**Upcoop accompagne les élus de Comités Sociaux Economiques (CSE) pour déployer une politique d'Activités Sociales et Culturelles (ASC) efficace et valoriser la mission d'élu au service des bénéficiaires.**

## ACCOMPAGNER & SOUTENIR LES SALARIÉS AU QUOTIDIEN

- Offrir l'accès à une large billetterie
- Faire plaisir aux salariés aux moments clefs avec le titre Cadhoc
- Offrir l'accès à la culture, au sport et aux loisirs
- Offrir tous les avantages en une seule carte





## FACILITER LA MISSION D'ÉLU CSE

- Simplifier la gestion des dotations & subventions
- Faciliter le suivi comptable
- Fluidifier la communication avec les salariés

**Partenaire historique des organisations syndicales, entreprise à mission et coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, Upcoop vous donne les moyens d'agir dans l'intérêt collectif et pour le progrès social. Retrouvez nos solutions sur up.coop**

Tant d'avantages à coopérer

Upcoop | FO

# CARREFOUR ATHIS-MONS

## Le Syndicat FO se renforce !




**Mardi 15 septembre 2026, une partie des militants du syndicat FO CARREFOUR ATHIS-MONS s'est réunie au sein de leur Union Départementale pour renforcer le syndicat. Un vrai bureau a été remis en place pour mieux préparer les élections à venir.**

**Le Syndicat peut s'appuyer sur une véritable ossature qui a œuvré dans les instances représentant le personnel.**

**La grande distribution n'est pas tendre avec ses salariés.**

**Ils sont tous conscients que la location-gérance ne va pas les préserver et que tout sera à renégocier.**

**L'Union Départementale a rappelé à chacun, qu'ils pouvaient compter sur elle.**

**La future liste des candidats FO se constitue avec une ferme intention d'organiser un vrai CSE qui ne se préoccupe que des collègues.**

**Formations, tracts, affiches… L'UD se mobilise pour ses militants.**

## assistant maternel – Guide juridique du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile




Ce guide FGTA-FO présente les règles essentielles applicables aux assistants maternels employés par des particuliers, de l'embauche à la fin du contrat.

- **Cadre professionnel :** il définit le métier, l'agrément obligatoire, les règles de la convention collective et les obligations respectives des parents employeurs et de l'assistant maternel.
- **Embauche et contrat :** il explique l'engagement réciproque, le contrat écrit obligatoire pour chaque enfant, les informations à y prévoir, ainsi que les périodes d'essai et d'adaptation.
- **Accueil et sécurité des enfants :** il détaille les limites d'accueil, les horaires et temps de repos, les soins et médicaments, les vaccinations, ainsi que les précautions liées au logement, aux points d'eau et aux animaux.
- **Rémunération :** il traite du salaire minimum, de la mensualisation selon le nombre de semaines d'accueil, des heures complémentaires et majorées, ainsi que des indemnités d'entretien, de repas et de déplacement.
- **Congés, jours fériés et absences :** le guide précise les droits à congés payés, les congés pour événements familiaux, les règles applicables en cas de maladie de l'enfant ou de l'assistant maternel, et les modalités de déduction des absences.
- **Rupture du contrat :** il décrit le retrait de l'enfant, la démission, le départ à la retraite, la perte d'agrément, l'inaptitude et les indemnités ou documents dus en fin de contrat.
- **Litiges et accompagnement :** il indique que les conflits relèvent du conseil de prud'hommes et propose un accompagnement syndical, des outils d'information et des avantages réservés aux adhérents.

L'édito sélectionné présente le guide comme un outil pour mieux connaître ses droits et encourage les salariés à suivre l'actualité de la FGTA-FO et à adhérer afin de bénéficier d'un accompagnement syndical.

**Disponible sur : https://www.udfo91.fr/assistant-maternel-guide-juridique-du-secteur-des-particuliers-employeurs-et-de-lemploi-a-domicile**



SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE

# À vos côtés à chaque moment de votre vie !

Nous offrons des **solutions personnalisées** en santé et prévoyance, assurant **soins de qualité** à prix juste.
Nous accompagnons les entreprises pour l'équilibre entre **bien-être** des salariés et **performance**, et sommes toujours là dans les moments difficiles.

**Notre engagement ?**
**Une société plus inclusive et juste pour tous.**

malakoff humanis

**On aime vous voir sourire**

SYNCEA

Les experts aux côtés des CSE



# ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

*Chaque jour et depuis plus de 30 ans, nos équipes pluridisciplinaires composées d'experts-comptables, de juristes et consultants en relations sociales, d'économistes, d'industriels et de spécialistes en matière de santé, sécurité et conditions de travail se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.*

*Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques des organisations, qu'elles soient privées ou publiques. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.*

*Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.*



Siège social : 11-13, rue Charbonnel - 75013 PARIS / Tél. : 01 48 19 25 40 - Bureaux : Paris - Lyon - Rennes - Montpellier

www.syncea.fr




# AU SOMMAIRE


- ⇨ Edito - « Se former, c'est s'émanciper ! » - p.3
- ⇨ Le mot de Pascal LAGRUE, Secrétaire confédéral responsable du CFMS - p.4
- ⇨ Le Calendrier des FORMATIONS 2027 à l'UD FO 91- p.5
- ⇨ Comment s'inscrire à une formation à l'UD FO 91 ? - p.7
- ⇨ Stage « FO 1er niveau » - p.8
- ⇨ Stage « Fonctionnement et communication du syndicat » - p.9
- ⇨ Stage « initiation au droit du travail » - p.10
- ⇨ Stage « Savoir négocier » - p.11
- ⇨ Stage « Comité Social et Economique - CSE » - p.12
- ⇨ Stage « Santé, Sécurité et Conditions de Travail –CSSCT » - p.13
- ⇨ Comment accéder aux ressources à distance ? - p.14
- ⇨ Formations en ligne - p.15 à 17
  - CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés,
  - Négociation du PAP du CSE,
  - La prévention des risques professionnels,
  - Agir contre la discriminations dans le monde du travail,
  - Aux origines des inégalités…
  - Le Conseiller du salarié,
  - La trésorerie du syndicat,
  - La dette publique,
  - Pourquoi le mot camarade ?,
  - Il y a plus de 150 ans … la Commune de Paris,
- ⇨ Les moyens mis à disposition par l'UD FO 91 - p.18 et 19


## COMMENT S'INSCRIRE À UNE FORMATION EN UD ?

| Date début | | Date fin | | Intitulé du stage |
|---|---|---|---|---|
| Lun | 18-janv | Ven | 22-janv | FO 1er niveau |
| Mar | 23-févr | Jeu | 25-févr | Initiation au droit du travail |
| Mer | 31 mars | Ven. | 02-avr | Savoir négocier |
| Lun | 19-avr | Ven. | 23-avr | Comité Social et Economique |
| Lun | 24 mai | Ven | 28 mai | Santé, Sécurité et Cond. de Trav. |
| Lun | 21 juin | Ven | 25 juin | FO 1er niveau |
| Mar | 21-sept | Jeu | 23-sept | Savoir négocier |
| Lun | 11-oct | Ven | 15-oct | FO 1er niveau |
| Lun | 08-nov | Mer | 10-nov | Initiation au droit du travail |
| Lun | 06-déc | Ven | 10-déc | Fonct. et com. du syndicat |

**Depuis ton compte e-FO, tu accèdes au planning des formations de ton Union Départementale.**

Il te suffit de choisir le stage qui t'intéresse et de remplir le formulaire en ligne.

Sur e-FO, ton syndicat et ton Union départementale examinent ta demande et valident ton inscription au stage.

Une fois ton inscription validée par les structures, le CFMS t'envoie la convocation par courriel.

Si tu n'as pas été retenu, tu recevras également un mail pour t'en informer.

Dès la réception de ta convocation et **au plus tard 30 jours avant le début du stage, tu dois transmettre à ton employeur ta demande de congé** de formation, afin de respecter le délai légal prévu à l'article R.2145-4 du code du travail.

Le jour J est arrivé :

Tu retrouves les autres stagiaires et l'animateur à ton Union Départementale FO 91 pour le stage du CFMS.

# L'AFOC 91 toujours mobilisée

## pour le maintien des locataires de la Maison Bernardin de Saint Pierre

SOS AFOC
L'ASSOCIATION FO CONSOMMATEURS

https://sos.afoc.net

Ne pas confondre hiberner et hiverner, l'AFOC 91 garde un œil ouvert sur la situation des locataires de la Maison Bernardin de Saint Pierre à Corbeil.

La trêve hivernale, (du 1er novembre 2026 au 31 mars 2027), vient de s'installer ce qui offre un moment de répit aux personnes occupants les logements de cette Maison d'autonomie.

Depuis que l'AFOC a fait campagne pour défendre les locataires, quelques lueurs de bonnes nouvelles sont apparues, mais comme on dit dans le bâtiment, c'est au pied du mur que l'on paie le maçon.

Les 3F, la mairie de Corbeil et le Département ont fait une lettre commune qui annonce que « toutes les parties prenantes concernées par la liquidation judiciaires de l'AGFAS cherchent des solutions... ».

La liquidation est effective. Pour l'instant aucune solution n'a été trouvée, sauf pour le ménage.

Aujourd'hui, il n'y a plus de gardien, plus d'accès à la machine à laver et des travaux restent à faire.

Les travaux n'ont pas de raison d'être en suspend étant donné que le propriétaire, les 3F, est loin de faire faillite.

Il y a urgence que le local de la machine à laver soit réouvert. L'hygiène, ça compte.

Encore une fois, l'AFOC 91 rappelle à tous les locataires qu'elle ne lâchera rien… l'AFOC n'hiberne pas !

# Élections HLM 2026 : portez les couleurs de l'AFOC et faites entendre votre voix !

Du 15 novembre au 15 décembre 2026, les locataires des logements sociaux voteront pour les représentants au conseil d'administration ou de surveillance de leur bailleur.

Siéger comme **administrateur représentant des locataires** n'est pas une figuration : **c'est un mandat électif encadré par le Code de la construction et de l'habitation (CCH)**.

Les élus AFOC disposent d'un droit de vote similaire à celui des autres administrateurs pour décider des orientations du bailleur (article L. 421-8 du CCH).

En devenant élu AFOC, vous agissez concrètement au quotidien :

- au sein du **Conseil d'Administration ou de Surveillance du bailleur** : en vertu des articles L. 421-8 et L. 422-2-1 du CCH, vous disposez d'un droit de vote égal à celui des autres administrateurs pour peser directement sur les décisions stratégiques (budget, évolution des loyers, programmes de réhabilitation thermique, etc.) ;

- dans le cadre de la **Commission d'Attribution des Logements et d'Orientation d'Attribution (CALEOL)** : conformément à l'article L. 441-2 du CCH, les représentants des locataires y siègent obligatoirement avec voix délibérative pour garantir la transparence et l'équité dans l'attribution des logements sociaux ;

- lors du **Conseil de Concertation Locative (CCL)** : conformément à l'article 44 ter de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, les représentants élus y examinent l'ensemble des questions relatives à la gestion des immeubles, au suivi des travaux, à l'entretien des parties communes et aux charges locatives. C'est le cadre légal privilégié au sein duquel l'AFOC négocie le Plan de Concertation Locative (PCL) qui permet d'obtenir des avancées structurelles, des droits collectifs et des moyens d'action pour défendre efficacement l'ensemble des locataires ;

**- Sur le terrain,** à l'écoute des locataires pour recenser leurs besoins et recueillir leurs réclamations, pour ensuite faire remonter leurs difficultés. L'article 44 de la loi du 23 décembre 1986 permet aussi au représentant des locataires de contrôler rigoureusement la justification des décomptes de charges et d'exiger le remboursement des prestations non effectuées ou défaillantes.

**Au travail comme dans son logement, on ne subit pas : on se défend !**

**Du 15 novembre au 15 décembre 2026, faites entendre la voix des locataires : votez et/ou faites voter AFOC !**

01 60 79 22 18
91afoc@gmail.com

# ÉLECTIONS Hlm 2026

# POUR L'AFOC VOS PROBLÈMES : NOTRE COMBAT QUOTIDIEN !




**www.afoc.net**



# L'UDR FO 91 soutient les revendications légitimes des lycéens et étudiants et exige l'arrêt immédiat des violences policières à leur encontre. L'UDR FO 91 exige le retrait du projet de budget Macron-Lecornu

***Déclaration du CA de l'UDR FO 91 du 7 octobre 2026***

L'Union des retraités Force Ouvrière de l'Essonne s'inquiète des conséquences catastrophiques pour les retraités des mesures d'austérité annoncées par le Premier ministre dans le projet de budget pour 2027.
Sur les 54 milliards de coupes budgétaires prévues, 6 milliards se font sur le dos des retraités !

- ⇨ suppression de l'abattement fiscal de 10% (qui n'est pas un privilège indu mais une mesure destinée à compenser la perte de revenus lors du passage à la retraite)
- ⇨ désindexation partielle des pensions et gel total dès 1 260 € (retraite de base + complémentaire)

Ces mesures s'ajoutent à d'autres qui touchent aussi le pouvoir d'achat des retraités :

- ⇨ augmentation des actes médicaux et des franchises médicales qui passent de 100 à 140 euros
- ⇨ augmentation du forfait hospitalier
- ⇨ augmentation des mutuelles, du prix des carburants, du gaz et des produits de première nécessité

Par contre, les grands groupes capitalistes français ont reversé 61 milliards de dividendes à leurs actionnaires pour le second trimestre 2026 (5 milliards pour SANOFI).
Sans parler du budget militaire en hausse de 6,4 milliards…
C'est pourquoi il y a un profond mécontentement chez les retraités et ils étaient nombreux dans les manifestations du 29 septembre avec les fonctionnaires et les pompiers…
Au moment où ce projet de budget était rendu public, les lycéens bloquaient leurs établissements et manifestaient massivement le 6 octobre pour faire entendre leurs revendications.
L'UDR FO 91 approuve entièrement la Résolution adoptée par la Commission exécutive de l'Union départementale du 5 octobre (en PJ) où nous étions présents, ainsi que l'éditorial de Paul Barbier, secrétaire général-adjoint de l'UCR FO, dans le dernier supplément à la Lettre de l'UCR FO :

***« Comment en effet pouvons-nous accepter le traitement infligé par ce gouvernement aux jeunes qui manifestent pour davantage d'enseignants et de personnels, le remplacement des professeurs absents, des classes moins chargées, des locaux entretenus et des emplois du temps permettant d'étudier dans de bonnes conditions, la suppression de Parcoursup pour un accès libre à l'enseignement supérieur.***
***Dans ces conditions, plus que jamais il est indispensable de se mobiliser dans l'unité, actifs, chômeurs, retraités, jeunes.***
***Les revendications de nos petits-enfants sont légitimes, comme sont légitimes celles des retraité(e)s à qui le gouvernement veut faire les poches dans le cadre du projet de budget 2027 en privilégiant l'économie d'armement au détriment des besoins en matière de santé, d'éducation, de services publics.***
***Oui plus que jamais nous sommes solidaires de nos enfants et de nos petits-enfants et nous soutiendrons toutes les initiatives qui iront dans le sens de l'unité pour la satisfaction de leurs revendications, car leurs revendications sont les nôtres. »***

L'UDR FO 91 soutient les revendications légitimes des lycéens et étudiants et exige l'arrêt immédiat des violences policières à leur encontre.

L'UDR FO 91 exige le retrait du projet de budget Macron-Lecornu et de ses 54 milliards d'euros d'économie

L'UDR FO 91 invite tous les retraités FO à signer et faire signer massivement la pétition de l'UCR FO :

**NON à la désindexation des pensions !NON à la suppression de l'abattement fiscal de 10% !**

Rattrapage et augmentation de toutes les pensions

**De l'argent pour la Sécu, pas pour les obus !**

**De l'argent pour l'hôpital, pas pour les rafales !**

---

**Annexe**
**Avec l'UD FO 91, l'UDR FO 91 apporte tout son soutien aux résidents de la Maison Autonomie Bernardin de Saint Pierre à Corbeil-Essonnes (gérée par l'association AGFAS) qui est mise en liquidation judiciaire.**

**L'UDR FO demande au Département, à la Mairie de Corbeil, aux 3F Résidences qui en ont les moyens, d'assurer la pérennité de cette Maison pour que ne soit pas expulsée la quarantaine de personnes âgées ou handicapées qui y réside.**

# Intervention de Force Ouvrière au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du 15 octobre



**Intervention de Françoise Rousseau**

« Vendredi 11 septembre, une enseignante de l'école Jacques Tati à Evry-Courcouronnes a été violemment agressée par un élève de 8 ans en situation de handicap. Cet enfant avait pourtant une notification de la MDPH pour être scolarisé dans un ITEP (Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique). Mais voilà : il n'y a actuellement pas de places disponibles dans les structures spécialisées susceptibles d'accueillir cet enfant…

Début septembre en Essonne, 954 élèves en situation de handicap étaient en attente de places dans des établissements sociaux et médico-sociaux et ils n'en trouvent toujours pas du fait des restrictions budgétaires imposées par ce gouvernement, économies faites aux dépens de ces enfants. En effet, le coût moyen de la scolarisation d'un élève dans un établissement spécialisé s'élève à 47 600 euros (chiffre de la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie) alors qu'il est de 9 080 euros dans une école ordinaire, soit 38 000 euros d'économie…

Depuis 2011, après signature d'un contrat, le gouvernement préfère verser chaque année des indemnités à la Belgique pour l'accueil de ces enfants. Pour 2024, la Cour des Comptes a révélé que la France avait versé 500 000 euros à la Belgique pour l'accueil de 8 250 français en situation de handicap : 7 000 adultes et 1 250 enfants. Les places pour les adultes en établissements spécialisés français sont en baisse constante et la seule réponse donnée par les autorités aux familles est d'aller trouver une place en Belgique !

Faute de places, les enfants en situation de handicap sont eux placés dans une école ordinaire avec un enseignant n'ayant pas de formation spécialisée où ils n'auront pas toute l'attention ni le suivi dont ils auraient bénéficié dans un établissement spécialisé avec des classes à effectifs réduits. La seule aide accordée est la présence d'un AESH à temps partiel, quand il y en a !

Au collège de Bondoufle, il n'y a que 2 AESH pour l'accueil de 7 élèves en fauteuils roulants que par ailleurs il faut faire manger. Les surveillants sont mis à contribution pour pousser les fauteuils, au détriment de leurs autres tâches. Devant ces difficultés, un AESH a craqué et a été mis en arrêt maladie jusqu'aux prochaines vacances…

Les AESH ont besoin de reconnaissance effective et non de mots. Avec le soutien de FO, ils réclament un statut de fonctionnaire avec un temps plein de 24 heures et un salaire décent qui leur permette de vivre.
Quant aux parents, c'est une angoisse permanente pour savoir si la notification MDPH va permettre à leur enfant de pouvoir suivre une scolarité ou son accueil dans une structure spécialisée.

Je connais par exemple une famille dont l'enfant, un ado de 17 ans, est accueilli dans un IME de jour. Pour le renouvellement de la PCH qui s'arrête en décembre 2026, elle a déposé une demande à la MDPH en janvier 2026 restée sans réponse concrète à ce jour. Voici ce qu'elle m'a écrit :

***« Aujourd'hui, nous continuons à gérer l'ingérable… Nous pensons de plus en plus à lui trouver une place en Belgique en tant qu'adulte (plus de 18 ans) sans solution en France. Ce qui occasionnerait un bouleversement familial »***

Voilà la situation, sous prétexte d'économies, faite en 2026 à ces enfants et adultes en situation de handicap. C'est une honte ! Il faut préserver nos établissements et structures spécialisées pour les accueillir et non les fermer. Il faut y créer de nouvelles places et recruter et former des enseignants et personnels spécialisés. »

**Intervention de Daniel Rousseau**

« Le projet de budget pour 2027 est actuellement en discussion à l'Assemblée nationale. Le gouvernement prévoit de faire 54 milliards de coupes budgétaires qui vont impacter les services publics, l'hôpital, l'Education nationale avec 940 millions en moins et 1 600 postes d'enseignants supprimés.

Sur ces 54 milliards, 6 milliards seraient prélevés sur le dos des retraités avec la fin de l'indexation des pensions et la suppression de l'abattement fiscal de 10%. Ce qui porterait un coup important au pouvoir d'achat des retraités. C'est pourquoi nous demandons le retrait de ce projet de budget.

Par ailleurs, Force Ouvrière apporte tout son soutien aux lycéens mobilisés pour des revendications parfaitement légitimes. Le coût pour les satisfaire a été évalué à 10 milliards d'euros. Ce qui n'est rien à côté des 36 milliards supplémentaires accordés au budget des armées pour la fabrication des drones et des missiles. Il est temps de répondre aux besoins de la jeunesse et d'arrêter les violences policières à leur encontre. »

**https://handicap.force-ouvriere.org**

Confédération Générale du Travail
FO 91
www.udfo91.fr

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO
FONCTION PUBLIQUE

# PARTOUT ! POUR TOUS ! AVEC VOUS !




FO ESSONNE

LES SERVICES PUBLICS C'EST LA RÉPUBLIQUE

www.udfo91.fr